

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 12988
Numéro SIREN : 513 701 136
Nom ou dénomination : 24 25 FILMS

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2024 sous le numéro de dépôt 42775

DocuSigned by:



BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Elisabeth d'Amieu

5308E000B0824C1...



N° 15949 * 05

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		24 25 FILMS			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		6 RUE SAULNIER			75009 PARIS 9EME ARRONDISSEMENT			
SIRET		5 1 3 7 0 1 1 3 6 0 0 0 2 2						
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2		
				Exercice N clos le				
				30 06 2023				
				Brut	Amortissements, provisions	Net		
				1	2	3		
Capital souscrit non appelé				TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB	AC			
		Frais de développement *		CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	39 443 008	AG	38 358 158	1 084 850
		Fonds commercial (1)		AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles		AJ	1 530 932	AK		1 530 932
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO		
		Constructions		AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles		AT	84 059	AU	64 965	19 094
		Immobilisations en cours		AV		AW		
		Avances et acomptes		AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT		
		Autres participations		CU		CV		
		Créances rattachées à des participations		BB		BC		
		Autres titres immobilisés		BD		BE		
		Prêts		BF		BG		
Autres immobilisations financières *		BH	15 600	BI		15 600		
TOTAL (II)				BJ	41 073 599	BK	38 423 123	2 650 476
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	BM			
		En cours de production de biens		BN	BO			
		En cours de production de services		BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR	BS			
		Marchandises		BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *		BX	11 997 978	BY	12 682	11 985 296
		Autres créances (3)		BZ	2 711 753	CA		2 711 753
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)		CD		CE		
Disponibilités		CF	6 332 633	CG		6 332 633		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *		CH	7 421	CI		7 421	
	TOTAL (III)		CJ	21 049 786	CK	12 682	21 037 104	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				CO	62 123 385	1A	38 435 805	23 687 580
Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	15 600	(3) Part à plus d'1 an :		CR
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		24 25 FILMS				Néant <input type="checkbox"/> *			
						Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :211.480.)					DA	211 480		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					DB			
	Écarts de réévaluation (2) *		(dont écart d'équivalence	EK)	DC		
	Réserve légale (3)					DD	1 622		
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE			
	Réserves réglementées (3) *		(dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)	DF		
	Autres réserves		dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			EJ)	DG	
	Report à nouveau					DH	3 354 319		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	58 575		
	Subventions d'investissement					DJ	425 540		
	Provisions réglementées *					DK			
TOTAL (I)					DL	4 051 536			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM			
	Avances conditionnées					DN	441 000		
	TOTAL (II)					DO	441 000		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP			
	Provisions pour charges					DQ			
	TOTAL (III)					DR			
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles					DS			
	Autres emprunts obligatoires					DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	6 178 123		
	Emprunts et dettes financières divers		(dont emprunts participatifs	EI)	DV	10 450 378	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	8 763		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	1 522 159		
	Dettes fiscales et sociales					DY	858 596		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	298		
	Autres dettes					EA	22 022		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	154 705		
TOTAL (IV)					EC	19 195 044			
TOTAL (V)					ED				
TOTAL GENERAL (I à V)					EE	23 687 580			
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital					1B			
	(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)				1C			
		- Écart de réévaluation libre				1D			
		- Réserve de réévaluation (1976)				1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *					EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an					EG	19 186 281		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					EH	6 178 123			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

24 25 FILMS

Société par actions simplifiée au capital de 211 480,00 €
6 rue Saulnier – 75009 Paris
513 701 136 – RCS PARIS
(la « Société »)

**Extrait de l'acte sous seing privé constatant les décisions unanimes des Associés
en date du 29 décembre 2023**

(...)

DEUXIEME DECISION – Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023

Les Associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, prennent acte de la situation comptable et décident, sur proposition du Président, de l'affectation suivante :

.../...

Affectation du résultat :

Réserve légale : 0 €
Report à nouveau : 58 575 €
Autres réserves : 0 €
Dividende : 0 €

.../...

Les Associés prennent acte que le dividende versé au cours des trois derniers exercices s'élève à :
Exercice N-1 : 1 000 000 € (décision de l'Assemblée Générale des Associés du 20 décembre 2022)
Exercice N-2 : 800 000 €
Exercice N-3 : NEANT

Cette décision est adoptée à l'unanimité

(...)

CINQUIEME DECISION – Affectation d'une fraction du compte report à nouveau à la réserve légale

Les Associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises et connaissance prise du rapport de gestion du Président, constatent qu'une erreur matérielle s'est produite dans l'affectation du résultat

des exercices clos au 30 juin 2015, 30 juin 2016 et 30 juin 2017 à savoir l'absence d'affectation de 5% du résultat réalisé au cours de ces exercices et décident, en conséquence, à titre de régularisation, d'affecter 19 526 € du compte report à nouveau à la réserve légale, de sorte qu'elle atteigne 21 148 € et ainsi le seuil de 10% du capital social.

Les Associés prennent acte que ce montant de 19 526 € représente :

- 5% du résultat net de l'exercice clos au 30 juin 2015 (soit 5 693,8 €), qui n'a pas été distribué, mais que les associés ont omis d'affecter à la réserve légale ;
- 5% du résultat net de l'exercice clos au 30 juin 2016 (soit 2 088,45 €), qui n'a pas été distribué, mais que les associés ont omis d'affecter à la réserve légale ;
- Environ 1,35% du résultat net de l'exercice clos au 30 juin 2017 (soit 10 121,75 €), qui n'a pas été distribué, mais que les associés ont omis d'affecter à la réserve légale.

Compte tenu de cette affectation, le compte « Réserve légale » est ainsi porté d'un montant de 1622 € à un montant de 19 526 € et le compte « Report à nouveau » est ramené d'un montant de 3 412 894 € à un montant de 3 393 368 euros.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

SIXIEME DECISION – Pouvoir pour formalités

Les Associés donnent tous pouvoirs aux porteurs de copies ou extraits des présentes pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

(...)

Certifié conforme

DocuSigned by:

5308E000B0824C1...

MEDIAWAN CINEMA

Président

Représentée par sa Directrice Générale, Elisabeth
d'Arvieu,